

Département de la Seine-Maritime
VILLE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2024-07-11-05

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Étaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, M. BREARD D. ; Mme MOA K., Mme POIS M.B., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIEHUE-BUQUET A., M. LEROY E. ; M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.

Étaient absents excusés : Mme CARON A.M. (pouvoir à Mme LEFEBVRE B.), Mme WILK I. (pouvoir à Mme FLEURY B.), M. BENET Marc (pouvoir à M. SORIN P.)

Étaient absents : M. COUAILLET T., M. AVRIL V., Mme BOUCLON S., M. BARUT H. ; M. WINTER G., Mme BREARD A., POIS L.

Date de convocation : 03/07/2024

Date d'affichage : 03/07/2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 17

Votants : 20

M. LEROY Emmanuel a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GYMNASSE DES BRUYÈRES
– AUTORISATION POUR SOLLICITER LE FONDS DE CONCOURS DE LA CCFT

La commune va entamer la seconde phase de rénovation énergétique du gymnase des Bruyères qui consiste à remplacer l'éclairage de cet équipement actuel en éclairage LED.

Cette opération estimée à 65 000 euros hors taxe a déjà reçu un premier accord de subvention du Département de la Seine-Maritime à hauteur de 20% du montant des travaux.

Elle pourrait aussi bénéficier du soutien financier de la CC de Falaises du Talou, via le fonds de concours mis en place par cet EPCI. En effet, les 700 collégiens issus du territoire de la communauté de commune Falaises du Talou et scolarisés au collège Claude Monet, utilisent le gymnase des Bruyères au quotidien.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable des commissions n°1 et 3 qui se sont réunies conjointement le 8 juillet 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise madame le maire à solliciter le fonds de concours de la CC de Falaises du Talou pour les travaux de remplacement de l'éclairage du gymnase des Bruyères en LED,
- Autorise madame le maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer tout acte ou toute décision qui seraient la conséquence de la présente délibération.

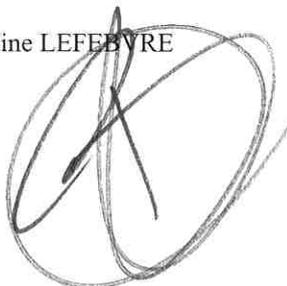
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 11 juillet 2024

Le maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, M. Emmanuel LEROY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20240711-2024-07-11-05-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024